

## **AVIS**

## DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains du Directeur général par le groupe politique JEM.

Ce pacte est consultable au Secrétariat de la Direction générale (Hôtel de Ville, Rez-de-chaussée) durant les heures de bureau.

Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit.

Les personnes y désignées pour composer le futur collège communal sont les suivantes:

Bourgmestre	Jean-Luc EVRARD
1 <sup>èr</sup> échevin	Vincent VANROSSOMME
2 <sup>e</sup> échevin	Céline MOUREAUX
3 <sup>e</sup> échevin	Justine HONNAY
4 <sup>e</sup> échevin	Axel CAMBRON
5 <sup>e</sup> échevin	Sylvianne MAES
Président du Conseil de l'Action sociale	José DELVAUX

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal qui se déroulera le lundi 02 décembre 2024.

A Jemeppe-sur-Sambre, le 09 novembre 2024.

Le Directeur général,

**Dimitri TONNEAU**